

L'an deux mille vingt-trois, le deux février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	36 +	44 8
Total des voix : 110		

Etaient présents :

24 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; **Arlette ARNOUX-RAVEL** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Aurélia CARTON** : Blieux ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Annick**

BATTESTI : La Bastide ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Christine NEURY** : La Palud sur Verdon ; **Muriel GILLET** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Claude GUERIN** : Peyroules ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Nathalie BACQUART** : Rougon ; **Patrick ROY** :

Roumoules ; **André LAUGIER BAIN RAVEL** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Nicole MOULIN** : Ste Croix du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Daniel BRANCHAT** : Vinon sur Verdon.

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Caroline CAPE** : Andon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc sur Verdon ; **Claude CHAILAN** : Lambruisse ; **Yana BREZINA** : La Roque Esclapon.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Georges BOTELLA**.

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; **Carole TOUSSAINT** : Provence Alpes Agglomération ; **Patrick VINCENELLI** : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; **Jean FLORIMOND** : Communauté de communes du Pays de Fayence.

8 représentants ont donné pouvoir (porteurs de 2 voix chacun) : **Nans BELLINI** (Châteauvieux) à Liliane MONTALAND ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à Nicole MOULIN ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Paul CORBIER ; **Annick GAUTIER** (St Jurs) à Jacques ESPITALIER ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) à Bernard CLAP ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Corinne PELLOQUIN ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; **Danielle STAES** (Régusse) à Arlette RUIZ.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2023
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,
DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES
ET DES BUDGETS ANNEXES ASSOCIES

Vu la loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2023 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

... / ...

1. Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte (phase finale) et identifier les pistes d'économie de temps pour les agents (consultations multiples internes/externes sans enjeux majeurs) pour :
 - Se reconcentrer sur les actions de terrain
 - Démarrer le travail sur de nouveaux axes/projets stratégiques de la future charte : changement climatique, reconnaissance de l'Opération grand site et le schéma d'accueil des lacs
2. Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours et vite percevoir les subventions (limiter les lignes de trésorerie)
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
3. Pour lutter contre les effets de la crise économique/énergétique et de l'inflation :
 - Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie
 - Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie, optimiser les surfaces utilisées et le fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés
 - Réduire les investissements matériels suites aux acquisitions 2021-2022 et intégrer certains matériels dans des marchés de fournitures d'accès
 - Maitriser au maximum l'augmentation de la masse salariale en réduisant les équipes de saisonniers mobilisés (écogardes et gestion des sites)
4. Maitriser les dépenses liées aux actions de gestion de sites et des nouveaux services SPIC qui prennent de l'ampleur
5. Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduction masse salariale, coûts de fonctionnement partagés entre services/Régie)
 - Augmenter les tarifs des parkings et des navettes / inflation des prix et des nouveaux services offerts / maison de site,
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
 - Garder comme objectif de référence la fréquentation de l'année 2022
6. Poursuivre la recherche de financements via un :
 - Renouvellement de nos outils financiers actuels (européens...)
 - Développement des partenariats privés (pluriannuels, CA, nouveaux...)
 - Réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents / services payants du parc
7. Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduction masse salariale, coûts de fonctionnement partagés entre services/Régie)
 - Augmenter les tarifs des parkings et des navettes / inflation des prix et des nouveaux services offerts / maison de site,
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
 - Garder comme objectif de référence la fréquentation de l'année 2022
8. Poursuivre la recherche de financements via un :
 - Renouvellement de nos outils financiers actuels (européens...)
 - Développement des partenariats privés (pluriannuels, CA, nouveaux...)
 - Réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents / services payants du parc.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-trois, le deux février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	36 +	44 8
Total des voix : 110		

Etaient présents :

24 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; **Arlette ARNOUX-RAVEL** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Aurélia CARTON** : Blieux ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Annick**

BATTESTI : La Bastide ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Christine NEURY** : La Palud sur Verdon ; **Muriel GILLET** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Claude GUERIN** : Peyroules ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Nathalie BACQUART** : Rougon ; **Patrick ROY** :

Roumoules ; **André LAUGIER BAIN RAVEL** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Nicole MOULIN** : Ste Croix du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Daniel BRANCHAT** : Vinon sur Verdon.

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Caroline CAPE** : Andon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc sur Verdon ; **Claude CHAILAN** : Lambruisse ; **Yana BREZINA** : La Roque Esclapon.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Georges BOTELLA**.

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénié Provence Verdon Agglomération ; **Carole TOUSSAINT** : Provence Alpes Agglomération ; **Patrick VINCENTELLI** : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; **Jean FLORIMOND** : Communauté de communes du Pays de Fayence.

8 représentants ont donné pouvoir (porteurs de 2 voix chacun) : **Nans BELLINI** (Châteauvieux) à Liliane MONTALAND ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à Nicole MOULIN ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Paul CORBIER ; **Annick GAUTIER** (St Jurs) à Jacques ESPITALIER ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) à Bernard CLAP ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Corinne PELLOQUIN ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; **Danielle STAES** (Régusse) à Arlette RUIZ.

Cotisations statutaires et dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 du budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président propose aux membres du comité syndical de délibérer sur les cotisations statutaires 2023 :

- **Conseil régional : 979 481 €**
- **Conseils départementaux 04 et 83 : 104 582 € chacun**
- **Communes et intercommunalités :**
 - Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,80 €/ an / habitant** (base population DGF 2022)
 - Communes adhérentes à l'objet SAGE : **0,20 €/ an / habitant** (base population DGF 2022)
 - Communes adhérentes aux 2 objets : **4 € / an / habitant** (base population DGF 2022)
 - EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2022) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2022).
 - EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2022) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2022).

... / ...

- Villes-portes adhérant à l'objet Parc dont la population est inférieure ou égale à 25 000 habitants : **2 000 €**
(Digne les bains)
- Villes-portes adhérant à l'objet Parc dont la population est supérieure à 25 000 habitants : **5 000 €**
(Draguignan)

Le Président propose de solliciter comme chaque année une dotation de fonctionnement de la DREAL PACA pour un montant de **124 000 €**.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent au titre de l'exercice 2023 les cotisations des collectivités membres du syndicat et la dotation de l'Etat telles que présentées ci-dessus ;
- décident d'inscrire les recettes correspondantes au budget primitif 2023 ;
- autorisent le Président à émettre les titres correspondants ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP

DEL23_02_CS1_02



REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-trois, le deux février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	36 +	44 8
Total des voix : 110		

Etaient présents :

24 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; **Arlette ARNOUX-RAVEL** : Allemagne en Provence ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Aurélia CARTON** : Blieux ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Annick**

BATTESTI : La Bastide ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Christine NEURY** : La Palud sur Verdon ; **Muriel GILLET** : La Verdrière ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Claude GUERIN** : Peyroules ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Nathalie BACQUART** : Rougon ; **Patrick ROY** :

Roumoules ; **André LAUGIER BAIN RAVEL** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Nicole MOULIN** : Ste Croix du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Daniel BRANCHAT** : Vinon sur Verdon.

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Caroline CAPE** : Andon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc sur Verdon ; **Claude CHAILAN** : Lambuisse ; **Yana BREZINA** : La Roque Esclapon.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Georges BOTELLA**.

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénié Provence Verdon Agglomération ; **Carole TOUSSAINT** : Provence Alpes Agglomération ; **Patrick VINCENELLI** : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; **Jean FLORIMOND** : Communauté de communes du Pays de Fayence.

8 représentants ont donné pouvoir (porteurs de 2 voix chacun) : **Nans BELLINI** (Châteauvieux) à Liliane MONTALAND ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à Nicole MOULIN ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Paul CORBIER ; **Annick GAUTIER** (St Jurs) à Jacques ESPITALIER ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) à Bernard CLAP ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Corinne PELLOQUIN ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; **Danielle STAES** (Régusse) à Arlette RUIZ.

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°,

Considérant qu'en prévision notamment du renouvellement du dispositif Ecogardes et de la saison 2023 des services de parkings sur les sites du Point Sublime et du couloir Samson, il est nécessaire de renforcer les services de l'équipe du syndicat mixte pour la période estivale.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Le Président propose la création des postes pour besoin occasionnel ou saisonnier suivants :

... / ...

... / ...

- Catégorie A : 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
 - 1 chef de secteur écogardes saisonnier (5 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois dont 3 pour préparation ouverture de la maison)
 - 1 renfort sur 10 mois du gestionnaire des ressources humaines (à temps partiel thérapeutique)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
 - Ecogardes saisonniers :
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité (sur 2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent les propositions du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile au recrutement de ces agents.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP

DEL23_02_CS1_03



REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-25 04 01 072-2 023 02 09-DEL23_02_CS